

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
Heft:	6: 1992... encore?
 Artikel:	Les relations entre la Suisse et la CEE : pour une réflexion globale
Autor:	Zwahlen, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les relations entre la Suisse et la CEE : pour une réflexion globale

par Jean ZWAHLEN, directeur de la Banque Nationale Suisse, Zurich

Les avis que j'exprime ci-dessous ne sont pas et ne se veulent pas définitifs. La situation évolue, aussi bien au sein du Marché Commun qu'en Suisse et dans l'AELE. Il nous faut donc rester ouverts et pragmatiques en évitant de stratifier nos positions.

Dans l'immédiat, et probablement dans les mois à venir, il n'y aura pas d'alternative au type de politique que nous poursuivons en matière d'intégration européenne. Cette politique nous a bien servis et elle n'a pas été négative pour le Marché Commun. Il faut donc la poursuivre en veillant, comme on le fait déjà d'ailleurs, à la renforcer et à l'intensifier chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Néanmoins, deux points méritent toute notre attention :

1. Les limites de l'approche sectorielle

Une politique fondée sur la multiplication d'accords sectoriels peut, à la limite, s'avérer la négation d'une véritable politique. Elle peut assurément diluer le ou les objectifs que nous poursuivons. Elle mobilise beaucoup d'énergie ; faite au coup par coup, elle peut donner l'apparence d'être disparate, défensive et de manquer de vision d'ensemble. Il ne faut donc pas abandonner l'effort de réflexion pour donner un substrat de cohérence aux négociations ponctuelles. En d'autres termes, il faut élaborer un cadre politique **général**.

2. La nouvelle dynamique européenne

Le Livre blanc et l'Acte unique ont donné un nouvel essor à l'intégration euro-

péenne. Nous devons saluer cet élan, cette dynamisation. Elle est d'ailleurs dans notre intérêt car nous aurons toujours moins de difficultés avec une Communauté forte et prospère qu'avec une Communauté faible dont la tendance sera au repli et à la protection contre l'extérieur. Cependant, la nouvelle vague d'intégration s'étend à des domaines non couverts par notre accord de libre-échange de 1972, limité aux échanges industriels. En dépit de la clause évolutive dont est assorti cet accord, de la Déclaration de Luxembourg plus explicite et plus opérationnelle sur les problèmes du secondaire que sur ceux du tertiaire, nous n'avons pas de vrai cadre institutionnel pour négocier les problèmes touchant à la liberté des personnes, des capitaux et des services.

Ce n'est pas fortuit. D'une part, ces questions bien qu'inscrites dans le Traité de Rome de 1957 ne furent pas considérées prioritaires par les pays membres du Marché Commun. D'autre part, dans ces domaines, notre volonté d'intégration est faible. Enfin, la Suisse, qui a toujours été le chantre du libre-échange industriel, l'est moins quand il s'agit des domaines nouveaux de coopération. L'image que nous donnons de nous-mêmes à nos partenaires devient alors plus floue.

Il convient donc d'envisager un éventuel accord-cadre de négociation pour ces domaines nouveaux, de déterminer ce que nous voulons. Il faut le faire rapidement pour éviter d'être à la merci des demandes de négociation ponctuelles du Marché Commun ou de ne pas pouvoir négocier des dossiers où nous serions demandeurs.

Intégrer la dimension mondiale...

En considérant notre politique d'intégration européenne, la vocation mondiale de la Suisse ne doit pas être perdue de vue. Beaucoup de multinationales ont leur siège dans notre pays. A l'évidence, leur vision est mondiale. En outre, n'oublions pas que les pôles de développement les plus dynamiques, notamment dans les industries de pointe, continueront d'être extra-européens, pour un temps au moins. Cette constatation ne saurait laisser indifférente une économie à haute valeur ajoutée comme la nôtre. Il nous faut donc promouvoir cette vocation mondiale dans nos relations avec la Communauté, avec les pays qui n'en sont pas membres (Etats-Unis, Japon en particulier) et dans les organisations internationales dont nous sommes membres.

... sans négliger les politiques régionales !

Les PME suisses constituent un tissu économique vital que nous devons préserver. La prospérité et le dynamisme de ces entreprises dépendent assez largement de l'Europe des Douze car c'est avec elle qu'elles commercent le plus intensément. Il faut donc non seulement éviter une scission économique de l'Europe qui leur serait préjudiciable (entre le Marché Commun et l'AELE) mais pouvoir leur donner confiance dans l'avenir. On peut le faire notamment en leur fournissant régulièrement des informations décantées et adaptées à leurs besoins sur ce qui se passe sur le front de l'intégration. Comme leurs activités ont une composante régionale indéniable, le renforcement des contacts entre les régions dépassant les frontières nationales serait utile. Le volet PME est aussi à considérer pour prévenir une scission à l'intérieur de la Suisse entre les stratégies des multinationales, qui ont déjà incorporé l'Europe, et celles des PME qui n'en sont souvent pas à ce point.

Une présence plus affirmée dans les organisations internationales

La double dimension, européenne et mondiale, de notre économie doit nous inciter à donner aux organisations internationales qui peuvent appuyer notre politique en la matière un contenu, sous forme de suggestions à faire inscrire dans leurs programmes de travail respectifs. A titre d'exemples :

- En quoi l'AELE peut-elle appuyer cette stratégie ? Ses statuts suffisent-ils encore ? Faut-il les modifier ? En a-t-on la volonté politique ? Quels sont les domaines d'intérêt commun de ses membres qui pourraient être négociés multilatéralement avec le Marché Commun ? A-t-on intérêt à mieux faire connaître l'AELE dans nos opinions publiques ?
- On pourrait faire de même avec le Conseil de l'Europe.
- Pour ce qui est de l'OCDE, demandons-nous quel est son rôle entre les pôles atlantique, pacifique, CE/AELE. Dans quels domaines peut-elle devancer la réflexion des uns et des autres pour prévenir les divergences, la régionalisation, voire la bilatéralisation croissante des concepts et des politiques ?
- De même pour la CEMT, etc, etc...

L'ère des accords bilatéraux touche à sa fin

Il nous faut aussi penser à la stratégie de nos futures négociations. L'ère des accords bilatéraux CH/CE pourrait toucher à sa fin à propos de domaines importants ou se heurter à des limites croissantes au fur et à mesure que nous aborderons les libertés des personnes, des capitaux et des services. Je vois mal, par exemple, que des normes de télécommunication fassent l'objet d'accords passés bilatéralement entre chacun des pays de l'AELE et la Communauté, des Etats membres et entre eux. La procédure serait trop lourde, trop lente. La probabilité de voir 18 accords

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis



Restaurant de la Poste – Glovelier

0 066 56 7221 Famille Marc Mahon-Jeanguenat

Grande salle pour sociétés, banquets et noces –
Salles à manger accueillantes – Rendez-vous des sportifs
– Centre de conférences



Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

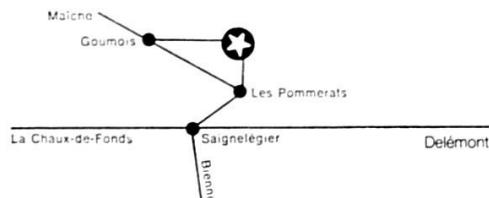
Fermé du lundi au mardi jusqu'à 18 heures G. & A. Wenger – Tél. 039 53 11 10
Spécialités selon saison et arrivages
Menu du jour – Chambres tranquilles

COUFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités jurassiennes
Lard – Saucisse – Terrine maison
Chambres confortables

Marianne et
Marc Beuchat
Fermé le mardi
066 56 72 77



AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes: 42 places

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale
12 sur 20 au Gault et Millau 1986.

Laurent
Degoumois
027 41 17 63

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

Cuisine du marché
Spécialités selon saison et arrivage
Chambres tranquilles et tout confort
Salle pour sociétés et banquets

Famille
Michel Jolidon-
Geering
039 51 11 21/22

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »

Cuisine à toute heure

Spécialités italiennes

Fam. Montanari

032 93 16 69

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

vous propose pour vos réunions, banquets, mariage ou simplement entre amis des salles accueillantes et sympathiques

Famille
Gatherat
066 75 56 63
Fermé le mercredi

TAVANNES

HÔTEL DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix – Petites salles pour sociétés – Parc pour voitures privé – Chambres avec WC, douche et TV

Fam. A. Wolf-
Béguelin
066 91 23 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille
Roger Kueny
066 22 17 57

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant
Grandes salles
Chambres tout confort

Famille
C. Brioschi-Bassi
032 93 10 37

LA SEMEUSE
LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...



internationaux de même contenu ratifiés par 18 pays et parlements nationaux paraît tenué.

On s'achemine donc, du moins je le crois, vers une multilatéralisation croissante des objets de notre politique d'intégration européenne. A cet égard, la dynamisation de l'AELE paraît être un passage obligé, même si, dans les domaines où nos forces comparatives sont grandes, nous préférions des accords bilatéraux.

D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement de le vouloir mais de le pouvoir. La Commission, par exemple, s'y préterait-elle ?

Il me paraît d'autant plus nécessaire de privilégier l'approche multilatérale que nous allons avoir à engager des négociations dans un nombre croissant de secteurs. Or, pour équilibrer tant bien que mal les droit et obligations des partenaires à ces accords, il faudra probablement envisager des paquets d'avantages/concessions tirés des différents objets négociés. Il y aura donc un marchandage implicite ou explicite entre les différents domaines de négociation.

Ainsi seulement, je le suppose, pourrons-nous sauvegarder, dans les domaines où nous sommes les plus restrictifs, l'essentiel de ce que nous voulons préserver. Dans le domaine des transports, par exemple, où les pressions seront très fortes, nous pourrions peut-être avoir intérêt à offrir des concessions relevant des assurances, des banques, etc.

La dimension intérieure

Sur le plan de la politique intérieure aussi notre politique d'intégration appelle de nouveaux efforts de vigilance, de réflexion et d'analyse.

Notre meilleur atout pour rester un partenaire intéressant pour le Marché Commun est d'avoir une économie forte, dynamique et saine. Notre position de départ est bonne. Veillons cependant à maintenir des structures souples, à lutter contre la montée de la cartellisation de l'économie pri-

vée et à ne pas créer de nouvelles rigidités structurelles (fiscalité, marché du travail, flexibilité de la main-d'œuvre, programme sociaux – caisses de pension, caisses maladie, assurance-chômage, AVS, AI, – éducation, etc.). En combattant cette stratification, nous améliorons nos perspectives de performance économique dans la stabilité des prix.

Le «réflexe européen»

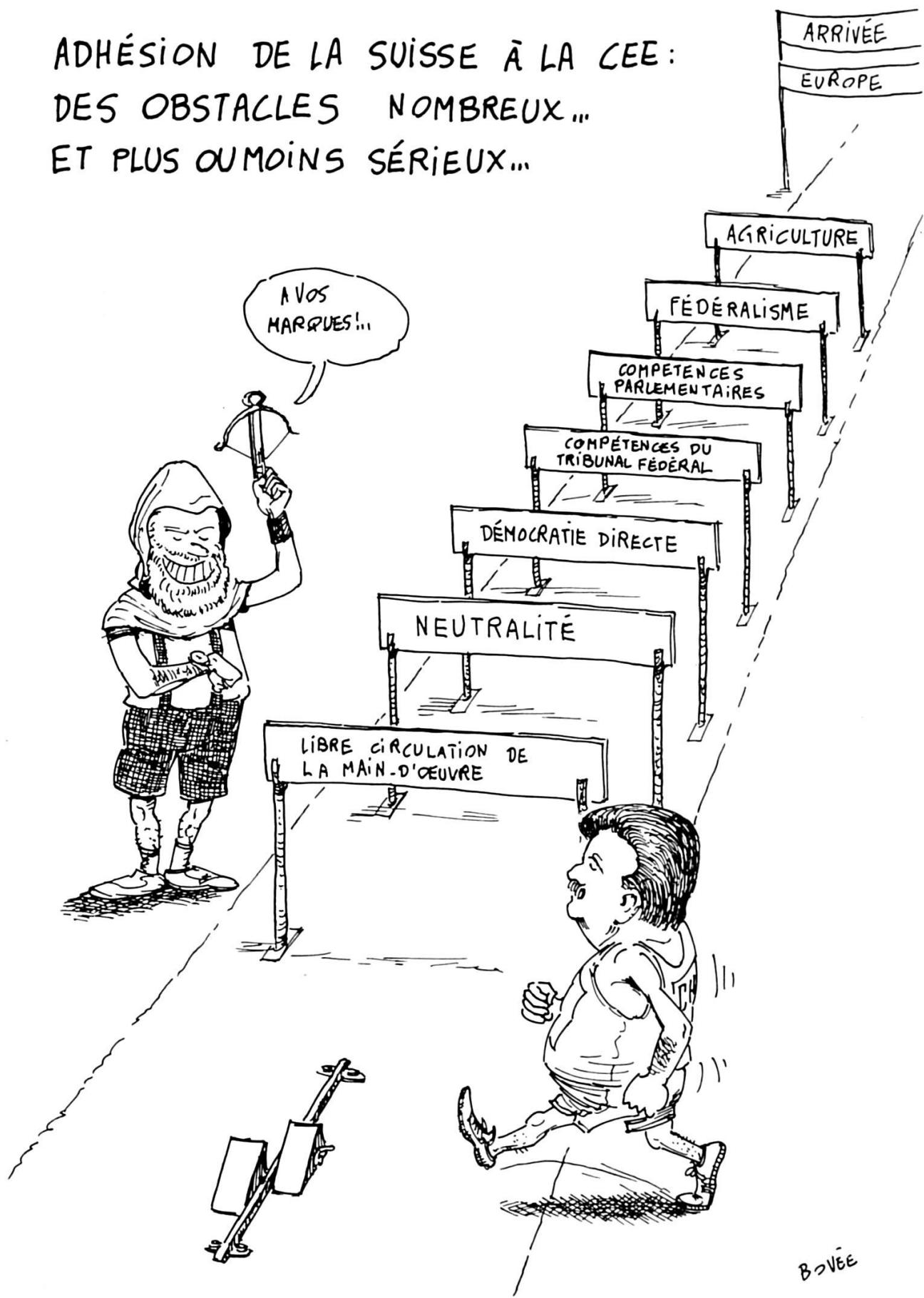
Comme dans nos relations avec le Marché Commun tout sujet est potentiellement négociable, le concept de «réflexe européen» – selon l'expression heureuse de M. le Conseiller fédéral Delamuraz – est important. Toutefois, ce réflexe européen ne saurait se limiter à constater (à la fin du processus) la compatibilité ou l'incompatibilité entre le droit européen et les messages suisses aux Chambres fédérales touchant à l'Europe.

Il nous faut en effet assurer une concordance rigoureuse dans tous les domaines potentiellement négociables entre la Suisse et le Marché Commun. Cette concordance presuppose une incorporation du réflexe européen dès la naissance des projets. Cette exigence est redoutable car elle nous oblige à rester très branchés sur les développements communautaires pour prévenir l'apparition de conceptions divergentes. Cette exigence est aussi redoutable car ces dossiers touchent des domaines où notre volonté d'intégration n'est pas avérée (main-d'œuvre, agriculture, fiscalité, reconnaissance de diplômes, transports, etc.).

Cependant, ce n'est qu'en le faisant que nous pourrons, le moment venu, jeter les passerelles qui nous éviteront des révisions déchirantes.

Je sais que cette vision sera critiquée par ceux qui se braquent sur la défense de nos capacités de négociations. Je leur répondrais que, dans un monde économiquement interdépendant, ce concept est déjà réalisé. En outre, je doute qu'en faisant

ADHÉSION DE LA SUISSE À LA CEE: DES OBSTACLES NOMBREUX... ET PLUS OU MOINS SÉRIEUX...



cavalier seul nous défendions au mieux notre identité et nos intérêts à long terme.

Examiner la nature des obstacles

Sans vouloir et sans avoir à envisager l'hypothèse de l'adhésion de la Suisse au Marché Commun (je la tiens pour irréaliste dans un avenir prévisible), il ne serait tout de même par superflu, dans l'environnement de la fin du vingtième siècle, d'examiner les huit obstacles officiels à l'adhésion, pour voir s'ils résistent à l'érosion du temps et des concepts. Ces huits obstacles sont les suivants :

- aménagement des compétences parlementaires
- atteinte à la démocratie directe
- diminution des compétences du Tribunal Fédéral
- limitation du fédéralisme
- agriculture
- libre circulation de la main-d'œuvre
- restriction de la capacité à conclure des accords internationaux
- neutralité.

Si je tiens ce réexamen pour nécessaire, c'est pour dépoüssierer l'argumentation et démystifier les velléités de rejet fondées sur des idées toutes faites, surannées.

Il ne saurait être question de prétérer le résultat de cet examen avant de l'avoir entrepris. Je n'exclus pas, à son terme, une certaine relativisation.

L'intendance doit suivre

Les efforts à déployer au plan intérieur nécessiteront toujours plus de travail, que ce soit au plan de la conception, de la réflexion, de la coordination et de la négociation.

Pour le mener à chef, un renforcement du Bureau de l'Intégration est nécessaire tant en ce qui concerne ses effectifs que son statut dans la hiérarchie administrative et institutionnelle. Dans la foulée, il conviendrait aussi de renforcer notre Mission auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

Informer nos partenaires...

Notre politique d'intégration ne doit pas non plus accepter comme immuables les institutions européennes. Même si les retouches apparaissent difficiles, comme tout édifice humain laborieusement échafaudé, ces institutions sont une photographie d'une Europe dépassée, jacobine. Au moment de la conclusion du Traité de Rome, la RFA était encore une puissance vaincue, l'Angleterre n'était pas membre du Marché Commun. A n'en pas douter, les visions fédéralistes et démocratiques de ces Etats se refléterait mieux aujourd'hui dans des intitutions européennes renouvelées.

Il ne serait donc pas inintéressant, vu notre structure fédéraliste pluriculturelle et multilingue, de donner un contenu aux institutions européennes comme nous les imaginerions si nous avions à les façonnier aujourd'hui. Je n'exclus pas que quelques-unes de ces réflexions puissent un jour devenir réalité.

Cette constatation m'incite d'ailleurs à penser que nous avons trop négligé jusqu'à présent les démarches bilatérales et multilatérales de nature politique pour documenter nos partenaires communautaires et industrialisés sur notre politique d'intégration, ses modalités et ses finalités. Cette lacune tient peut-être à l'absence (relevée plus haut) d'une véritable politique-cadre dépassant l'objet des négociations ponctuelles.

...et nos concitoyens !

Pour éviter une cassure entre l'administration, les milieux économiques et l'opinion publique, un effort est à faire pour informer plus systématiquement le citoyen suisse des efforts d'intégration européenne et de notre politique à leur égard.

Faute d'arguments convaincants, notre population vieillissante sera fortement tentée de se refermer sur elle-même et de manquer le train de l'intégration.

J. Z.